DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

ANALYSE Da traite' d'Economie l'olitique de J. Btc. Say. LIVRE SECOND.

DE LA DISTRIBUTION DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER. Des fondemens de la valeur des choses.

(suile.)

De là nait pour chaque produit une certaine quantité recherchée et demandée en chaque lieu, quantité qui est modifiée par le prix auquel il peut être fourni ; car plus il revient cher nu producteur en raison des frais de production dont il est le résultat, et plus, dans la classification qu'en font les consommateurs, il est reculé et se voit préferer tous les produits capables de pronurer une satisfaction plus grande pour le

En même tems que la quantité demandée de chaque produit est modifiée par ses frais de production, elle l'est par le nombre de ses consommateurs, par le nombre des personnes qui éprouvent le besoin de la consommer et qui unt en mome tems les movens de se satisfaire. Les fortunes, en tout pays, s'élèvent par gradations insensibles, depuis les plus pentes fortunes, qui sont les plus multipliées, jusqu'à la plus grande qui est unique. Il en résulte que les produits, qui sont tons desirables pour la plupart des hom-mes, ne som néamnoins demandés récliement, et avec la faculté de les acquérir, que par un certain numbre d'entr'eux ; et par ceux-ci, en plus ou moins grande abondance. Il en résulte encore que le même produit ou plu-

Si, dans un hiver rigoureux, on parvient à

faire des gliets de lame tricotée qui ne reviennent

qu'à six francs, il est probable tous les gens

auxquels il restera six francs, après qu'ils auront satisfait à tous les besoins qui sont ou qu'ils re-

gardent comme plus indispensables qu'un gilet

de laine, en achéteront. Mais ceux auxquele.

quand tous leurs besoins plus indispensables au-

rant été satisfaits, il ne restera que 5 francs, n'en

pourront acheter. Si l'on parvient à fabriquer les mêmes gilets pour 5 francs, le nombre

qui élèvent le prix des choses, ne sont pas celles

qui augmentent les facultés des sequéreurs.

C'est ainsi que prerque partout le has peuple est obligé de se passer d'une foule de produits

nécessité où il est de se procurer d'autres pro-duits plus essentiels pour son existence. En

pareil cas, non seulement le nombre des con-

sommateurs diminue, mais chaque consomma-

Dans les spéculations commerciales, l'ache-

teur, ne s'approvisionnant pas pour sa propre

consommation, proportionne ses achats à ce

qu'il espère pouvoir vendre : or. la quantité de

marchandises qu'il pourra vendre étant propor-

tionnée au prix ou il poura les établir, il en

achètera d'autant moins que le prix en sera plus

élevé, et d'autant plus que le prix sera moindre.

la quantité de chaque chose qui peut être de-

mandée. Et comme cette quantité varie sui-

vant le prix auquel elle peut être offerte, on voit

que l'on ne doit jamais parler de quantité deman-

ilée sans exprimer ou supposer convenue cette

restriction: au prix que l'on peut se la procurer.

Quant à la quantité offerte, ce n'est pas seule-

ment celle dont l'offre est formellement expri-

mée ; c'est la quantité d'une marchandise que

ses possesseurs actuels sont disposés à céderen

échange d'une autre, ou, si l'on veut, à vendre

au cours. On dit alors de cette marchandise

Comme il n'y a de marchandise réellement

offerte que celle qui est offerte au cours, au prix

courant, celle qui, par ses frais de production, reviendrait plus cher que le cours, ne sera pas

pouvant entrer dans la circulation, leur cor enr-

rence n'est point à redouter pour les preduits

produite, ne sera pas offerte. Ces produits

qu'elle est dans la circulation.

déja existans.

Telles sont les causes générales qui bornent

teur réduit le montant de sa consommation.

viennent à une société civilisée, par la

sieurs produits, sans que leur utilité intrin-sèque soit devenue plus grande, sont plus demindes à mesure qu'ils sont à plus bas prix, parcequ'alors ils re répandent dans une région où la pyramide des fortunes est plus large, et qu'ils se trouvent à la portée d'un plus grand Secril. et Tres nombre de consommateurs. Les classes qui demandent sont au contraire d'autant moins nomb cuses, que la valeur du produit va en

s'élevant.

sur les Lois Civiles BAS- CAHARA.

Par Henri Desrivieres Beaubien.

INSTITUT CANADIEN.

membres de l'Institut.

No. 127, Grande rue St. Laurent.

J. M. GAUTHIER, Factour de Voitures, Car J. M. GAUTHIER, Facteur de Voitures, Cra-Ville, rosses, Steighs, S.c., No. 127, Grande rue St. Laurent, quelques portes plus bin que le Nouveau Marché, informe respectiensement les aubitans de Montréal, qu'il uent d'arriver de Londres et de Paris, et qu'étant en possession des patrons les plus récens et approuvés par la mods, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier, d'une manière à inériter une part du patronage public. S's prix en toute circonstance seront raisonnables. M. G., nen mains une rande variété du M. G., a en mains une grande variété de Sieighs. Les réparations et le peinturage de voiture seront

COMMANDES

POUR LA FRANCE.

ES soussignés ont bien l'honneur d'annoncer qu'il expédiennt par les frochaines Malles anglats expédiennt par les frochaines Malles anglats et printème et qu'ils se chargeront de tous les ordres qu'on voudra bien leur combier pour LIVILES de DIUDIT, LITTERATURE, ECONOMIE POLITIQUE, MEDECINE, PIETE, etc., Gravures, Curles Géographiques, Giobes, enfin de tous les objets de manufacture Française.

E. R. FABRE, et Cie. Librairie Cantidienne, rue St. Vincent, No. 3. 9 déc.

Indépendamment de ces causes générales et permanentes qui bornont les quantités offertes et demandées, il y en a de passagères et acciden-telles, dont l'action se combine toujours plus ou moins avec l'action des causes générales. Ainsi quand l'année s'annonce pour être bonne et fertile en vins, les vins des récoltes précèdent, inême avant qu'on ait pu livrerà la consommation une seule goutte de la récolte nouvelle, baissent de prix, parcequ'ils sont plus offerts et moins demandes. Les marchands redoutent la concurrence des vins nouveaux, et se hâtent de mettre en vente. Les consommateurs, par la raison contraire, épuisent leurs provisions sons les renouveler, se flattant de les renouveler plus tard à moins de frais.

(A continuer.)

SOUVENIR HISTORIQUE.

GUILLIN-DUMONTET.

Nous empruntons à une dramatique histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution, dont un jeune et savant littérateur lyonnais, M. Balleydier, achève en co moment le traisième voluine, le récit qu'on va lire. On dirait un de ces combats de géans comme la feodalité nous en montre. Nous recommandons vivement, à ceux de nos lecteurs qui aiment à lire des faits biens racontés, le travail de M. Balleydier, dont la fin ne tardera pas à voir le jour.

Engagé comme mousse dans la marine rovale des l'age de neuf ans, le jeune Guillin-Dumontet étonna ses chefs par une intrépidité qui rapnelait l'enfance des Jean-Bart, des du Casse et promettait de plus un héros à la marine française. A seize ans, il sut décore de la croix de Saint-Louis; le fait est surprenant, puisque les statuts et les réglemens de cet ordre n'admettaient, comme chacun le sait, que de vieux officiers après de longs et glorieux services. Mais Guillin-Dumontet avait donné lieu à cette beillante exception par une action qui était au si sans exemple : un incendie s'était déclaré à ron bord; malgré tous les cflorts le navire allait sauter, l'équipage désespéré n'attendait plus que la mort; le jeune marin s'élance dans la sainte-barbe et parvient seul à jeter les poudres à la mer; on put nors se rendre maître du feu et le navire sut sauvé. Après avoir passé rapidement par la hierarchie des grades, Guillit-Dumontet fut long temps capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes. Appe!6 ensuite à divers commandemens importans, il donna sans cesse de nouvelles preuves de sa bravoure, fit partout respecter son pavillon, et fut cité souvent à l'ordre du jour avec les éloges qui lui étaient dus ; enfin, nommé gouverneur du Sénégal, il administra sagement et g'orieusement la colonie, et revint en France pour y finir ses jours en repos après une vie si laborieuse et si bien remolie ; il ramenait avec lui sa joune femme et deux enfans bien-aimes. M. Dumentet, malgré son âge, était d'une vigueur d'esprit et de corps peu commune, qui s'était entretenu dans ses durs travaux; il avait conservé dans la vie privée la brusquerie, la ru-desse et ce ton d'autorité irrésistible dont il avait pris l'habitude dans l'exercice d'un long commandement parmi des gens de mer; au fond c'était un cour généreux, facile à émouvoir, plein de pitié pour toutes les misères, de charite pour les pauvres; mais malhabile à ex-primer des émotions qui ne s'accordaient pas avec sa dureté apparente. Ce brave homme n'osait se livrer qu'en secret à ses excellens mouvemens. Il lui arrivait souvent même de cacher son nom et sa qualité en faisant ses bonnes muvres. Dans le cruel hiver de 1789, il lit entrer nuit et jour, dans les cours du château de Poleymieux cande feux où les nauvres gens, venavout so chauffer, et tant que dura ce froid excessif. M. Guillin-Dumontet, so semme et sen ensune ne cessèrent de porter de chaumière en chaumière les secours et les consolations. Il était réservé i M. Dumontet, comme à son souverain, d'éprouver en cette occasion l'ingratitude du peuple on sait combien Louis XVI signala, lui aussi, dans cette saison mémorable, sa bienfaisance et son amour paternel; mais il n'était plus rare alors de voir des malheureux dévaster les maisons charitables où la veille encore ils avaient trouvé une asile et du pain. Quand les brûleurs de châteaux, semant l'épouvante, parcoururent la province du Dauphine. M. Guillin-Dumontet, apprenent ces bruits sinistres, ne put retenir son indignation; il s'écria avec sa franchise hautaine " que les nobles de ce pays étaient des laches qui se laissaient griller comme des agneaux dans la cuisine de leurs manoirs, quand ils devaient bravement se faire tuer sur la porte fussent-ils un contra cent.-le voudrale hieu. dit-il encore, qu'on m'attaquat, je ferais voir à ces canards de boutasse, ce que c'est qu'un

tans de Poleymieux, et s'ils oublièrent les bienfaits du vieux marin, ils prouvèrent cruellement plus tard qu'ils se souvenaient d'une provocation legitime, après tout, et qui ne s'adressait qu'à des scélérats.

Le château de Poleymieux, au mois de décembre 1790, avait déjà subi les premières at-teintes du régime révolutionnaire. On trouvo les détails suivans dans un journal de l'époque, le Mercure de France :

" La demeure de M. Dumontet a été l'objet d'une de ces fouilles inquisitoriales par lesquelles se signalent le despotisme des municipalités et l'ardente inquiétude du peuple. Un unposteur dénonce-t-il une maison comme renfermant un arsenal, ou une mine pour faire sauter le pays, ou une contre-révolution, aussitôt la multitude s'ébranie, la garde nationale l'accompagne, des municipaux les suivent; on investit le toit d'un citoyen paisible, on ensonce les portes s'il ne les ouvre; on parcourt, dans l'espoir de le trouver compable, tous les recoins de son domicile ; on seme l'effroi dans su famille, trop heuroux si l'opération ne s'achève pas par l'incendie ou le pillage, ou du moins par une acrestation arbi-traire. Mais la maison reste notée, et, au premier incident les frénétiques et les brigands y portent le ravage. Telle est la police publique qui forme aujourd'hui, en France, la sauvegurde des citavens 33

M. Guillin-Dumontet se plaignit au département du Rhône, l'un de coux qui se fiaient en-core à la vaine formule : La loi est le roi. Ce corps administratif blama cette visite inquisitoriale comme un attentat, défendit formellement de pareilles violences et en même temps in vita M. Dumontet à signifier aux municipalités conpables le décret qui les renduient responsables des dommages. An surplus, les perquisitions faites ayant donné lieu de constater que le chàteau n'était pas à craindre, semblaient le mettre à l'abri de vexations nouveiles. M. Guillin-Dumontet pouvait donc se promettre quelque tranquillité.

Vaines prévisions, précautions inutiles contre la plus basso tyrannic qui ait jamais pesé sur un peuple! Le 26 juin 1791, par suite d'instigations secrètement parties des clubs de Lyon, l'agitation se répand à l'oleymieux, des rumeurs sinistres frappent les esprits; les hommes s'échauffent en des conciliabules, les femmes s'effraient, le génie du mal semble souffler dans les cœurs une sourde rage. Que va-t-il se passer ! partout règne encore un sombre silence

C'était un jour de fête, Mme Guillin-Dumontet était allée à la messe avec ses enfines. En sortant de l'église, on l'avertit à voix basse qu'un mouvement d'attaque se prépare contre le château et que de grands malheurs la ment-cent, elle et son mari. La malheurense femme étonnée, et jusqu'alors sans défiance, ne peut croire à co qu'on lui dit, elle repousse bien loin cet avis, elle re refuse à la nécessité pressante de quitter sa maison, de partir et d'emmener ses enfans, elle néglige ainsi les précautions qu'on pouvait prendre encore; elle arrive pourtant chez elle toute troublée et rapporte. l'avis à son mari, qui s'écrie :--lis ne l'oseront pas !

Des ce moment la fuite devint impossible, les paysans, réunis en armes devant l'égles, éclatent en cris de fureur; ils se vantent qu'ils vont marcher contre le château et n'en laisseront pas pierre sur pierre. Des inconnus les ha-ranguent, ils s'organizent et se mettent en murche

en brandissant leurs armes. M. Guillin-Duniontet, ne doutant plus de leurs desseins, oublie son âge, et malgré les blessures dont il est couvert, malgré le petit nombre de domestiques qui neuvent le seconder, il se prépare bravement à la défense, il revêt son vieil uniforme, parcourt la maison, en fait fermer et barriender les portes, distribue à ses gens des fusils de chasse et fait charger les armes. Il avait retrouvé toute l'énergie de sa jeunesse, tout le courage et le sang-froid qu'il avait si souvent déployés devant l'ennemi. Sa femme en pleurs accourt, se jette à ses pieds et le supplie de se retirer, ou du moins de se soumettre commodement · alle lui neé sente ses deux enfans qui pleurent et prient tit nombre d'armes, de simples fusils de chasse, nvec elle. Cet assaut, livro aux plus chers sentimens de son cour, lui dut-être le plus redoutable ; il y résista,

-Non, s'écria-t-il, il ne sera pas dit qu'un homme qui n'a canitulé de sa vie, et que n'ont pu faire trembler les plus farouches Indiens, se soit soustrait par une lachete aux menaces de quelqués centaines de paysans. Qu'ils viennent,

Et il se constitua bravement l'ennemi d'une multitude exaspérée.

Sur les dix heures du matin, on vit de loin une netite armée s'approcher du château ; deux municipalités des environs s'étaient réunies à celle de Polcymieux, toutes décorées de leurs écharpes et suivies de trois conts gardes nationaux. On marchait dans cette appareil contro un seul homme, contre un vieillard! Une perquisition d'armes cachées servait encore de prétexte à cette incroyable expédition.

Dans cette extrémité, Mme Guillin-Dumon-

tet a retrouvé ce courage du désespoir, ce sangvieux loup de mer." Ce propos surpris, repar- froid sublime dont tent de femmes firent prouve du, commenté, piqua l'orgueil brutal des habi- au milieu des horreurs de cette époque : elle

PRIX DES ARNOVAGES.

Six lignes et au-dessous, première înstrution.

Dix lignes et au-dessous, première înstrution.

Au-dresus par lignes.

(Affrenchir les lustres.) descend, fait entr'ouvrir la grande porte et se présente seule et calme au devant de la muniipalité; elle demande avec douceur les motife de ces démonstrations menaçantes. "On veut connaître, ditton, l'état du château et le nombre d'armes qu'on y cache." Elle rappelle alors la visite du mois de décembre précédent. les arrêts du département à ce sujet ; elle s'explique aven une modération et une présence d'esprit admirables; elle demande ensin à vérifler l'ordre légal qui autorise cette nouvelle vio-lation de domicile. On refuse de le montrer. Elle va retrouver son mari et le supplie de tenter encore les voies de la douceur. Dumontet se présente lui-même ; il rappelle à son tour ce qui s'est passé nu mois de décembre, sa justification éclatante en cette occasion, les arrêts de l'autorité qui le protégent à l'avenir ; mais quoi qu'il en soit, pour l'amour de la tranquillité publique, pour n'avoir point à se reprocher les mul-heurs qui pourront suivre, pour donner une dernière preuvo de son obeissance à le loi, il se soumettra, dit-il, pourvu qu'on veuille bien lui montrer l'ordre legal en vertu duquel on sgit. Cet ordre n'existait pas : on répond par des

Vol. III.

No. 92

CONDITIONS D'ABORNEMENT. 30

(Payable d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

- C'est donc une déclaration de guerre, s'écrie Guillin indigné, un guet-apens provoqué par des haines particulières et de hasses vongeances que vous exercez contre moi?

clameurs.

— Oui répond une voix, car tu es contre nous; tuas manifesté la prétention de conserver tes droits féndaux ; tu encourages les nobles du pays à mépriser les lois ; ton frère l'avocat a conspire avec les princes émigrés, et un n'as pu igno-rer ses machinations. Tu es un aristocrate, un o memi de la France.

- Tu en as menti, misérable, dit le vieillard en découvrant sa politine, vois ces blessures ! C'est en combattant pour la France que je les ai reques ; les ennomis de la France, c'est vous! ou plutôt ceux qui vous émeutent et qui vous envo ent égorger ses moilleurs soldats.

La scène se passait à vingt pas de la porte du châtenu; il y avait là un nommé Rosier, deux fois déaerteur de l'armée, capitaine de la garde nationale de Chasselay, qui à cos derniers mots, saute sur Guillin et le prend à la gorge. Le vieux commandant tire un pistolet, se débarrasso de son adversaire et rentre au château, dont il fait auseitot fermer la norte.

Alors la foule estrayée pousse le cri : Aux armes! des émissaires se répundent dans les campagnos voisines; trente paroisses s'ebranlent, trente drapeaux se déploient, et deux mille hommes sous les armes viennent assièger un vieillard, sa femme et deux enfans. Cependant l'ancien gouverneur rassomble ses gens, les exhorte et s'efforce de les animer de son courage ; mais à la vue du nombre des ennemis et des ap prêts formidables dont ils sont entourés, quelques uns de ses hommes faiblissont et demandent la permission de se retirer : le commun-dant leur secorde. Cet exemple gagne les nutres, ils s'en vont presquo tous. Guillin se retourne et s'écrie avec l'emportement du style militaire ;

- Que les laches qui ont peur s'en sillent! quant à moi, la dernière pierre du château crouern sur ma tôte; je mo défendrai seul.

Mais alors un nègro que le vieux gouverneur avait ramené des Indes, voyant cet abandon et transporté à ces paroles de son multre, so jette à ses pieds en pleurant et jure de combattre à ses chies jusqu'à la mort. Ce nègre s'appelait Zamor ; il était jeune, de grande taille et d'une force prodigieuse.

Copendant Mme Guillin-Dumontet ne désespémit point d'anaiser la fureur populaire ; elle descend encore une fois parmi les furieux ; elle leur représente qu'il suffit d'une députation choisie et nommée par les chefs, pour visiter le château et dissiper les soupçons : on la repousse. Ce n'était pas là le compte de cette populace. Pourtant les municipaux se laissent toucher, ils calment un moment leurs troupes. On choisit dans le tumulte des députés qui pénètrent dans le châtean, qui le parcourent dans tous les sens, qui cherchant, fouillant et rodescendent, affir-mant sur l'honneur qu'ils n'ont trouvé qu'un pepoint de canons, point d'arsenaux contre-revo-lutionnaires, point de magasins.

Qu'importe l'a'écrie la multitude impatientée, c'est un riche, un noble, un acistocrate. un soution de la féoda!ité, un complice de son frère et des princes émigrés ; il mérite la mort, il faut qu'il meore.

El ces cris sont suivis d'une décharge qui crible de lialles les fenêtres du château. est fuit le combat s'engage; M. Guillin-Du-montet, armé d'un trombion, fait feu, et la initraille ouvre une torrible trouce dans la foule, les paysans, étonnés, se replient les uns sur les autres, mais leur nombre les rassure et la vue de sang met leur fureur au comble : ils reviennent à la charge et pressent le siège avec des cris hor-ribles. Tout à coup une femme parâtt et se précipite au devant des basonnettes, portant deux enfans dans ses brus : c'est Mme Dumontot qui vient une dernière fois demander la vie de con mari elle cinbrasso les renoux de ces furioux ; sa jeunosse, son courage; ses enfaha qu'elle tient embrasses, ries ne les toushe.
Pointue grace ; les mari mourre ! On la satisfic

CHEMIN DE FER

ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Avis aux Contracteurs de Bois.

ES SOUMISSIONS seront reques au BUREAU de la COMPAGNIE du CHEMIN DE l'ER du

de la COMPAGNIE du CHEMIN DE TER du ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE, java'au 9e jour de JANVIER prochain, nour la description de bois suivant, pour la construction du chemin depuis le Fleuve St. Laurent jusqu'à un point dans le townshin d'Acton, distance d'environ 35 milles, pour être livré avant le PREMIER AOUT 1847, sur la li ne du chemin, à tels points qui seront fixés par l'Ingénieur, savoir:
PIECES DE BOIS LONGITUDINALES, sciécs, de 8 pouces carrés sur 12 pouces, de 18, 27 et 35, pieds de long, emisiant en Piro ou Epinette rouge de la meilleure qualité. Aussi, barres de chème ou d'Epinette rouge, pour traverses, de 25 pouces d'épais, de 6 pouces de large et de 8 pieds de long. Le tout pour être trouvé hon, loyal et marchand, tant hois que barres, exempts de nœuds noirs de crevasses on de fentes, et ne devant en acunc as être du jeune bris.

de cinconstruis.

Je RO13 sera livré à des points n'excédant pas un quart de mille de distance en distance, sur la division suivante du chemin savoir :

PREMIERE DIVISION, s'étendant depuis le fieuve St.

PREMIERE DIVISION, Nétendant depuis le fieuve St. Laurent jusqu'au Richelieu, à Belreil.

SECONDE DIVISION, Nétendant depuis la rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hynciin-he

TROISIEME DIVISION, depuis St. Hynciin-he
jusqu'au point ci-dessus mentionne dans le Township d'Acton.

Les sommistionnaires établirent. 1º le nomant et la sorte de bois qu'ils fourniont, 2º, sur laquelle de ces divisions ils le livreront; 3º, le prix par pied courant de pieres de chaque s' rhe de bois; 3º le prix de chaque traverse de chaque s' rhe de bois; 3º le prix de chaque traverse de chaque s' rhe de bois; 3º le prix de chaque traverse de chaque s' rhe de bois; 3º le prix de chaque traverse de son d'incommes a l'ingénieur ou aux Directors sont prices d'accompagner leurs prepetitions de références

rerse qui sont incommes a l'ingénieur on aux Directeurs sont prices d'accompagner leurs propositions de références quant à leur caractère et à leur capacité; et dans tous les eas on une proposition sera acceptée et un contrat fait, le contracteur sera requis de donar les sonts de deux pers annes responsed les cannes suretés pour la fidele exécution du contrat uneaut les terracs come mis.

Pour plus amples informations s'autresser au bureau de la compagnis, Petite Rue St. Jacques No 18.

THOMAS STEERS,
Secil. et Très

Boreru de la Compagnio ? 9 décembre 1846

TRAITE

TROIS VOLS., IN-S.-PRIX 20s. En Vente Chez E. R. FABRE, et Cie.

Librairie Canadienne, Rue St. Vincent, No. 3.

de leurs consommateurs s'accroîtra de toute AVIS. cette dernière classe. Ce nombre s'accroitra encore si l'on parvient à les donner pour quatre ES membres de l'institut canadien sontinfor-la més qu'en vertu d'une. Résolution passée à lu séance du 26 novembre demirr, tous les membrs de cette institution qui, na premier janvier 1847 n'auront pas pyé tout le ment ant de l'airs e intributions échues avant rette époque, ne secont plus considérés comme membres de cette société et leurs noms secont biffés de la liste des membres de l'Institu france; et c'est amsi que des produits qui jadis n'étaient qu'à l'usage des plus grandes fortunes, comme les has, se sont maintenant répandus dans presque toutes les classes-L'effet contraire a lieu lorsqu'une marchandise hausse de prix, soit à cause de l'impôt, soit par tout autre Cour qui voudiont payer leurs contributions doivent motif. E'le cesse d'avoir le même nombre de s'adresser au trésorier, senssigné, qui sera toujours prêt à les recevir au bureau de MM. Cherrier & Dorion, consommateurs; car on ne peut acquérir en général que re qu'un peut payer, et les causes

a les recevar au contract de St. Vincent.

V. P. W. DORION, Etud. en Droit,
Montréal, 4 Déc. 1846. Tréserier de l'Institut. VOITURES, SLEIGUS, CARROSSES.

ctualité et la plus grande attenuon. Montréal . 9 déc. 1846.

PELLETERIES.

E soussigné a maintenant reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son atsortiment ordinaire et choisi de Pelleteries, consistent en Martro naturelle, Ecureuil, Renard, Castor, Neutria, Vison, Loutre, Loup marin lustré et naturel et aussi des souliers de Cherreuils de Lorette et des Raquettes.

A vendre à hon marché à l'ancien établissement, paisen de Cherllein de Luchen un parte un content.

A vendre à hon marene a taneau maisen de Chapellerie de Londres, une porte au nord-est a place d'armes, rue Notre-Dame.

ANDREW HAYES.

*Voyez la Revue, Vol. 1cr. Nos. 9. 13. 16. 22. 23. 28. ct 32; vol. 2e. Nos. 2. 6. 9. ct 13; vol. 3e. Nos. 4. 5. 2 bis. 10. 15. 19. 70. 73. 88. 89. 91.